

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024 à 18 heures 30

Le conseil municipal a décidé l'acquisition de la parcelle section D n° 433 lieudit « Le vieux moulin », d'une surface de 64 a 85 ca, moyennant le prix de 3 500 €

Pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement du lotissement de la Grande Côte, le budget primitif, de ce lotissement nouvellement créé, a été approuvé aux montants ci-après : Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 528 100 €, investissement : dépenses et recettes équilibrées à 314 050 €.

Le prix de vente des parcelles qui vont être viabilisées a été fixé à 20 € hors taxes le m².

Concernant le projet Ages et Vie, consistant en la réalisation de deux bâtiments, soit 16 logements accueillant des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social, plus 2 logements à l'étage pour le personnel, le conseil municipal a décidé :

De céder le lot n° 4 du lotissement communal et d'une surface de 2835 m² environ moyennant le prix de 18 € le m² hors taxes.

Une décision modificative du budget lotissement a été adoptée afin d'inscrire dans ce budget les travaux d'assainissement desservant le futur lotissement, soit un montant de 72 000 €. Le financement sera assuré par la diminution des crédits d'autres travaux, 27 000 € et la réalisation d'un emprunt à hauteur de 45 000 €.

Une modification budgétaire est également votée concernant le budget général pour l'inscription de crédits nécessaires au financement des dépenses liées aux achats de parcelles boisées, soit 6 000 €.

Des travaux consistant au remplacement d'environ 190 mètres de lignes aériennes en conducteurs nus par des câbles isolés seront réalisés au Maingrins. Ces travaux, dont le coût total est estimé à environ 22 630 € TTC seront réalisés et financés par le SIED 70.

Les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif 2023 ont été présentés et approuvés par le conseil municipal.

Le rapport concernant l'assainissement non collectif établi par la communauté de communes, compétente en ce domaine, a été présenté au conseil municipal.

Trois caméras supplémentaires de vidéoprotection seront installées moyennant le coût de 7 800 € HT.

Le recensement de la population de la commune sera réalisé du 16/01/2025 au 15/02/2025. 4 agents recenseurs seront recrutés pour la réalisation de cette opération.

Le projet des travaux de restauration du bâtiment « du Martinet » abritant le boulodrome, le local pompiers et du stockage pour les associations et les services techniques, est présenté à l'assemblée.

La réfection de la toiture permettra la pose de 800 m² de panneaux photovoltaïques. Son coût est estimé à 570 000 € HT. La recherche de financement est à l'étude avec l'aide de la communauté de communes.

Marguerite Trenti fait un bilan du concert du groupe « Panache » organisé dans le cadre des Estivales de Saône le 30 juillet dernier. Bilan positif avec la présence de 220 spectateurs et un bénéfice de 309,33 € pour la buvette au profit du Téléthon.

Concernant le forum des associations, 12 associations étaient présentes. 45 visiteurs ont été dénombrés contre 71 l'année dernière.